Envoyé en préfecture le 21/06/2025
Reçu en préfecture le 21/06/2025
Publié le 24/06/2025
ID : 074-217400704-20250617-D2025_53-DE

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie

D 2025 - 53

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	20
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

OBJET : LOGEMENT D'URGENCE – DÉTERMINATION DU LOYER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F. DIANA C. MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à PLEYNET J.P. » CORNU C. « pouvoir à MORIAUD P. » QUERNEC GARIN C.

ABSENTS : GEROUDET A. CHANTELOT L.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° D 2021 – 62 en date du 14 septembre 2021 fixant le loyer du logement d'urgence à 500 €.

Afin de pouvoir accueillir et faciliter l'installation du nouveau médecin et du responsable des services techniques qui ont accepté la co-location de l'appartement situé 1105 rue du Léman, Madame le maire propose de répartir le loyer comme suit :
- Médecin : 350 €
- Responsable des services techniques : 150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Madame la maire établie comme suit :
- Loyer du médecin : 350 €
- Loyer du responsable des services techniques : 150 €

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD

MAIRIE DE CHENS-SUR-LEMAN 74 (Haute Savoie)